

Assurance Automobile



Conditions de souscription de nos produits d'assurance automobile

En tant que souscripteur vous devez :

- Etre le propriétaire et titulaire de la **carte grise** française du véhicule,
- Résider en France métropolitaine (Hors Corse et DOM/TOM).

En tant que conducteur vous devez :

- Etre titulaire d'un **permis** français ou de l'Union européenne (acceptation permis étranger si échangeable),
- Ne pas être atteint d'une **infirmité ou maladie incompatible** avec le permis de conduire.

Vous devez également, au cours des 60 derniers mois :

- Ne pas avoir été condamné(s) pour **délit de fuite**,
- Ne pas avoir été condamné(s) pour **refus d'obtempérer**,
- Ne pas avoir été condamné(s) pour **défaut d'assurance**.

Votre véhicule :

- Est immatriculé ou en cours d'immatriculation,
- Est strictement **de série** courante avec le moteur standard du constructeur et qu'il n'a pas subi de transformation ou modification, notamment en ce qui concerne sa puissance et ses moyens de protection antivol,
- N'est jamais utilisé pour des **transports à titre onéreux** de voyageurs ou de marchandises.